

LA DÉMARCHE

Pourquoi un Agenda 21 ?

En décembre 2010, la municipalité de Tourville-la-Rivière a décidé de mener une réflexion sur la mise en place d'un Agenda 21 local.

La construction de nouveaux bâtiments s'est inscrite dans un choix de « développement durable ». L'Agenda 21, comme application de ce principe, donne une cohérence aux choix des élus et des services en matière de solidarité, d'insertion, de mobilité et de biodiversité ; fixant ainsi une stratégie globale et définitive.

Elaboré en 2008, le projet Citoyenneté, dont le but est d'« inciter les habitants de la commune à être des individus conscients d'appartenir à une collectivité et actifs en son sein », est une déclinaison directe de la démarche nécessaire à l'établissement d'un Agenda 21 et à la participation indispensable d'habitants volontaires.

En cours de révision, le PLU prend en compte les problématiques environnementales figurant dans l'Agenda 21, via des axes de travail communs.

Elaboration d'un diagnostic

Suite à une enquête auprès des services municipaux et des habitants de la commune, la réalisation d'un diagnostic de 30 pages a permis d'identifier les points forts et les points faibles de la commune en matière de développement durable. Celui-ci a été présenté puis approuvé par les élus du conseil municipal.

L'A.R.H.E.N (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie), organisme partenaire, a réalisé un film vidéo présentant le diagnostic afin de rendre accessible à tous la compréhension de la démarche et inviter chacun à s'y associer.

Les axes retenus pour la consultation des habitants

Après débat, trois axes de travail ont été retenus par la municipalité afin de mener la réflexion avec les habitants. Ces trois axes sont l'énergie, le vivre ensemble et l'économie.

La participation citoyenne.

Après la définition des trois axes de travail, trois ateliers ont été mis en place pour les habitants sur trois samedis. Les participants ont pu y échanger leurs idées.

Les fiches actions.

Ce travail de concertation et de réflexion a fait ressortir 83 propositions écrites. Parmi celles-ci, 44 propositions ont été retenues et rédigées sous forme de « fiches actions ». Validées par les élus, les fiches actions ont ensuite été envoyées aux habitants ayant participé aux ateliers.

Une réunion de travail avec les partenaires de la commune (services de l'Etat, Région, Département, CREA et partenaires économiques locaux) a permis d'affiner la réflexion autour des fiches actions retenues.

A l'issue de la consultation des partenaires, 33 fiches actions ont été conservées, tout en prenant en compte leur faisabilité.

Ces 33 fiches correspondent aux thématiques de développement durable sur lesquelles les élus devront engager leur action sur une période maximale de 5 ans.

LE COMITÉ DE SUIVI

Son rôle

Le comité de suivi aura pour tâches de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21, d'évaluer son plan d'action, de promouvoir l'Agenda 21 et tout ce qui peut favoriser le développement durable dans la commune. Il présentera un bilan annuel devant le conseil municipal, de l'état d'avancement progressif du plan d'action de l'Agenda 21.

Sa composition

Il sera composé de 10 membres : 5 citoyens volontaires (hommes et femmes), 2 élus, 2 chefs de service, 1 partenaire de la commune. Le comité pourra, selon ses besoins, s'adjoindre une ou des personnes ressources extérieures.

Ses modalités de fonctionnement

Le comité de suivi se réunira au moins 2 fois par an. Il pourra constituer des groupes de travail dans le but de préparer les réunions prévues. Chaque groupe pourra inviter des personnes ressources extérieures, concernées par les sujets traités.

Restitution des résultats de l'évaluation

La commune s'engage à restituer, annuellement, les résultats de l'évaluation dans ses publications et supports d'information.

Vous souhaitez être acteur de la démarche et vous impliquer dans l'Agenda 21 de votre commune, c'est très simple...

... DEVEZ MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI

Contact :

Sylvie Cadieux, responsable de la citoyenneté

Mairie de Tourville la Rivière

Service Enfance-Jeunesse-Education

02.32.96.00.21

mairie.tourville.la.riviere@wanadoo.fr

ÉDITORIAL

Quelle planète laisserons-nous aux générations futures ? Cette question est au cœur des préoccupations de notre siècle et se pose comme un défi du mieux vivre ensemble. Le développement durable se décline dans chaque territoire : « penser global, agir local », voici le credo dont je me fais le garant afin que l'action publique permette l'évolution des mentalités et le progrès des exigences environnementales.

Les impératifs écologiques et environnementaux invitent chacun à la réflexion commune. J'insiste sur l'exercice d'une « éco-citoyenneté » à Tourville, comme ailleurs. Car c'est la prise de conscience des citoyens, à leur modeste niveau, qui permettra la préservation des ressources de notre planète.

Cette prise de conscience se traduit aujourd'hui par le lancement de l'Agenda 21 communal, champ d'application des principes du développement durable : équité sociale, préservation de l'environnement et efficacité économique.

Cet Agenda 21 est la feuille de route de la mise en œuvre, dans les années qui viennent, d'un projet de développement qui imaginera le Tourville de demain. Ce document de travail collectif résulte d'une longue et fructueuse concertation qui a établi un plan d'action cohérent et spécifique. Les axes de travail définis sont le fruit de la réflexion collective : les services municipaux, les partenaires institutionnels et des citoyens ont œuvré à la réalisation de ce document qui n'est pas une fin en soi.

La concertation et la participation citoyenne, qui sont devenues des conditions essentielles de l'efficacité de l'action publique, se poursuivront avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi, chargés de veiller à la réalisation de ces actions pour faire de notre Tourville une ville durable et solidaire.

Cet Agenda 21 nous permettra de faire face à un avenir incertain. Il est la meilleure expression d'une ambition collective au service de l'humain et de la nature, et d'une vision positive du futur.

« Tourville agit pour la solidarité, le développement économique et le respect de l'environnement »



Axe 1 :

Consommer moins d'énergie et en produire plus localement



La commune a souhaité faire de l'enjeu énergétique et climatique un axe important de l'Agenda 21. Et pour cause, la commune de Tourville-la-Rivière mène depuis plusieurs années des actions de réduction de consommation énergétique ou encore de promotion des énergies renouvelables. Cet axe répond à 4 objectifs : réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux de 20% d'ici 2020 ; inciter les habitants à réduire leur consommation énergétique ; promouvoir les énergies renouvelables ; s'adapter au changement climatique.

🌟 Action n°1 : Réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Après avoir défini pour chaque bâtiment de la commune la consommation d'énergie à atteindre, il convient de réaliser les diagnostics thermiques. Ainsi, en analysant ces éléments, la commune pourra définir les interventions nécessaires pour rendre moins gourmands les édifices communaux.

🌟 Action n°2 : Réhabiliter le gymnase Menant Oden

La réhabilitation de la salle des sports cherchera, par un travail en particulier sur l'isolation, à réduire les consommations d'énergie du bâtiment tout en améliorant le confort des occupants.

🌟 Action n°3 : Intervenir sur la salle des fêtes de Bédanne en plusieurs phases

Des travaux visant à améliorer l'isolation de la salle des fêtes de Bédanne permettraient de réduire les consommations d'énergie du bâtiment tout en améliorant le confort des occupants.

🌟 Action n°4 : Poursuivre l'optimisation énergétique de l'éclairage public

Au regard des résultats obtenus par la commune sur l'efficacité énergétique de l'éclairage public, il a été décidé de poursuivre cette démarche notamment pour les nouvelles extensions urbaines.

🌟 Action n°5 : Créer une plaquette d'information «habitat durable» aux habitants lors du dépôt de certificat d'urbanisme

En diffusant une plaquette d'information sur l'habitat durable dès le dépôt de certificat d'urbanisme, la commune souhaite orienter les choix de construction des nouveaux arrivants ou d'agrandissement de logements de Tourvillais.

🌟 Action n°6 : Proposer des réunions d'information sur les diagnostics énergétiques et les travaux d'isolation pour les habitants

Intervention d'un ou de plusieurs professionnels présentant en quoi consistent les diagnostics et ce qu'ils permettraient de réaliser en termes d'économies d'énergie et financières.

🌟 Action n°7 : Faciliter la réalisation des diagnostics énergétiques et des travaux d'isolation par les habitants sur leur habitat

L'action consiste à inciter les habitants à faire réaliser des diagnostics thermiques de leur maison, et à effectuer, selon leurs moyens, des travaux d'isolation afin de faire baisser la consommation énergétique sur la commune.

🌟 Action n°8 : Inciter à la récupération des eaux de pluie

La CREA met à disposition des habitants de l'agglomération des récupérateurs d'eau de pluie : 500 litres pour 90€ et 1000 litres pour 145€. L'action a pour but d'informer les habitants sur ces dispositifs en créant des temps forts d'information.

🌟 Action n°9 : Intégrer des critères de développement durable lors de la révision du PLU

L'ambition de la commune est d'intégrer des critères de développement durable pendant la révision du PLU pour agir à une échelle plus grande.

Axe 2 :

Vivre ensemble, renforcer nos liens et notre convivialité tourvillaise



La commune a souhaité faire de l'humain le pilier de sa démarche Agenda 21. La commune mène depuis plusieurs années, et avec succès, des actions créatrices de lien social, de convivialité et de rapprochement intergénérationnel. Cet axe répond à 3 objectifs : tisser des liens entre les générations ; améliorer le cadre de vie ; donner à chacun sa place.

🌟 Action n°10 : Organiser des journées thématiques jeunes/seniors

La mise en place de rencontres à caractère sportif, culturel ou encore éducatif a pour but de favoriser les contacts intergénérationnels afin d'assurer la solidarité entre les générations par le contact humain.

🌟 Action n°11 : Organiser une journée sur la prévention santé

La commune prendra contact avec les associations santé présentes sur le territoire de la CREA et choisira un thème à la réunion santé. Cette rencontre sera ouverte à toute la population tourvillaise.

🌟 Action n°12 : Réaliser une étude sur les nuisances sonores liées aux réseaux de transport

Une étude des nuisances sonores autour des axes de transport de la commune sera lancée afin de cerner le niveau de la nuisance sonore sur la commune.

🌟 Action n°13 : Sécurisation des points routiers dangereux de la commune

La rue Camille Saint-Saens et le rond point des Arches ont été identifiés comme dangereux. L'action consiste à lancer, dans un premier temps, une étude de faisabilité pour l'aménagement des points dangereux.

🌟 Action n°14 : Réhabiliter des sentiers de promenade

L'amélioration de l'accessibilité des espaces naturels se fera en concertation avec les partenaires ayant réalisé des diagnostics sur les chemins de promenade de la commune.

🌟 Action n°15 : Créer une ligne de pé-dibus

Il convient dans un premier temps de réaliser un diagnostic sur la localisation des domiciles des enfants, de l'accessibilité de l'école et des cheminements qui en découlent.

🌟 Action n°16 : Aménager une liaison cyclable et piétonne entre Bédanne et le centre bourg

La première tranche de cette action consisterait à réaliser une étude sur l'aménagement d'un cheminement continu et paysager reliant le hameau de Bédanne au centre bourg.

🌟 Action n°17 : Pérenniser les échanges basés sur la coopération associative et culturelle

Cette action consiste à construire un véritable échange culturel et associatif avec Gagnac-sur-Garonne.

🌟 Action n°18 : Obtenir une politique préférentielle d'accès pour les Tourvillais à la piscine de Oissel

Le but de l'action est d'obtenir de la mairie d'Oissel un tarif préférentiel à l'accès de la piscine Claude Lebourg pour la population tourvillaise.

🌟 Action n°19 : Etudier la faisabilité d'aménager une aire de jeux pour enfants au hameau de Bédanne

Cette action se rapproche de celle du désenclavement du hameau, via un chemin piétonnier et cyclable rejoignant le centre bourg. Une aire de jeux s'inscrirait dans ce projet.

🌟 Action n°20 : Consolider le réseau de référents de solidarité dans chaque quartier

L'action consiste à réunir des volontaires de quartier désirant devenir des référents. Ce réseau de référents, par quartier, aura pour mission d'identifier les personnes en situation difficile et/ou d'isolement.

🌟 Action n°21 : Aider les associations à renouveler leurs bénévoles

La commune consultera les associations afin de définir celles qui ont le plus de mal à renouveler leurs effectifs.

Axe 3 :

Produire et consommer avec bon sens à Tourville-la-Rivière



La commune de Tourville-la-Rivière est à proximité immédiate de la zone commerciale du Clos aux Antes. Elle bénéficie des aspects positifs de cette proximité (emploi, ressources financières, etc.) tout en subissant les externalités négatives (circulation automobile, bruit, déchets, etc.). Cet axe répond à 3 objectifs : limiter les effets de la consommation sur l'environnement ; cultiver et manger naturel ; développer l'économie sociale et solidaire.

🌟 Action n°22 : Inciter les Tourvillais à composter les déchets organiques

Une communication devra être réalisée pour que les Tourvillais intéressés par l'acquisition d'un composteur puissent manifester leur intérêt auprès des services de la mairie.

🌟 Action n°23 : Sensibiliser les jeunes à la gestion responsable des déchets

Une action de ramassage de déchets en bord de Seine sera organisée par la commune en collaboration avec les écoles et/ou le service Jeunesse.

🌟 Action n°24 : Lancer une opération de suivi de foyers témoins sur la réduction des déchets

Un appel à volontaires sera mené dans le Tourville Magazine et sera suivi d'une réunion de lancement présentant les principes de ce projet de prévention des déchets.

🌟 Action n°25 : Tester le compostage collectif au pied des immeubles

Un immeuble pilote devra être sélectionné en partenariat avec les bailleurs et les habitants. Un composteur collectif sera installé et une formation délivrée aux habitants.

🌟 Action n°26 : Mettre en place des collecteurs d'emballages à la sortie des caisses des grandes surfaces

La commune sollicitera les enseignes de la ZAC et leur rappellera les exigences réglementaires. Une réunion sera organisée entre les représentants de la ZAC du Clos aux Antes et la mairie afin de dresser un panel des dispositifs envisageables.

🌟 Action n°27 : Sécuriser les points de collecte des déchets de la ZAC du Clos aux Antes

Un manque est ressenti en matière de points d'apports volontaires de déchets recyclables notamment à proximité des points « verre ». L'installation de collecteurs d'emballages diminuerait les dépôts sauvages.

🌟 Action n°28 : Sensibiliser les clients de la zone commerciale aux gestes éco-responsables

Un support de communication sera élaboré conjointement entre la mairie et les représentants des associations des enseignes du Clos aux Antes. L'accent sera mis sur la sensibilisation de la clientèle.

🌟 Action n°29 : Proposer la création d'un jardin à l'école

Afin de créer un jardin potager dans l'école, la commune sollicitera l'association CARDERE pour animer la réalisation du jardin et expliquer les intérêts écologiques qui y sont liés.

🌟 Action n°30 : Favoriser la création de jardins familiaux

La première phase de l'opération consistera à identifier et acquérir un emplacement. Elaboré en concertation avec les partenaires et les habitants, les jardins seront un support d'éducation à l'environnement.

🌟 Action n°31 : Etudier la faisabilité d'un service de portage de repas à domicile

Une étude de faisabilité sera lancée afin de cerner les pratiques actuelles en matière de portage de repas à domicile.

🌟 Action n°32 : Favoriser des critères sociaux et environnementaux dans l'ensemble des achats de la commune

La commune, lors du lancement d'appels d'offres, fera entrer des critères sociaux et environnementaux dans les cahiers des charges destinés aux entreprises ou fournisseurs.

🌟 Action n°33 : Apporter une aide financière aux Tourvillais entreprenant des travaux permettant d'économiser l'énergie

La commune écrira un cahier des charges définissant les conditions et le montant de l'aide complémentaire aux autres aides publiques qu'elle désire attribuer aux Tourvillais souhaitant faire des travaux pour économiser l'énergie.